











RAPPORT TABLE RONDE SUR L'ACCES DES FEMMES A LA TERRE EN AFRIQUE DE L'OUEST PROBLEMATIQUE ET PISTES DE SOLUTIONS AU SENEGAL ET AU BURKINA FASO

Made Sahel Mbour (Sénégal) du 02 au 04 Juillet 08

INTRODUCTION

Enda Pronat (Sénégal) et **Recif-ONG** (Burkina) ont organisé du 02 au 04 Juillet 2008 à Mbour Sénégal avec le soutien du CRDI (Centre de recherche pour le développement international – Canada) et du projet Dimitra /FAO, une table ronde sur « l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest, problématique et pistes de solutions au Sénégal et au Burkina Faso ».

Le **CRDI** entendait, par son appui, permettre la poursuite d'activités de recherche sur l'accès des femmes à la terre, dans le cadre du programme « Pauvreté rurale et Environnement ». Il s'intéresse beaucoup à la recherche pour le développement.

Le projet **Dimitra/ FAO**, quant à elle, entend montrer l'importance qu'il accorde à la problématique de la communication pour le développement dans le cadre de ses activités au niveau Africain ; dont l'objectif est de renforcer les pouvoirs des femmes par l'accès à l'information, la communication et la mise en réseau afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur statut. L'importance qu'il accorde à la problématique de l'accès à la terre , une des thématiques qu'il a choisie s'explique par sa volonté de valoriser la contribution des populations rurales, surtout les femmes. Ainsi il appuie la mise en réseaux, la diffusion de l'information collectée, la tenue d'ateliers sur des questions spécifiques comme l'accès à la terre, problématique de la présente table ronde.

Ayant pour cadre les locaux de Made Sahel à Mbour (Sénégal), la table ronde a vu la participation de 35 personnes issues des organisations de la société civile précitées (Enda Pronat et Récif ONG), les membres du Réseau national des femmes rurales du Sénégal, des personnes ressources, des partenaires au développement CRDI et Dimitra Fao, des services de l'Etat, des représentants de l'Assemblée nationale, de la section genre et société de l'Université de St louis, du RADI, de l'Union des femmes de Diender, du Ministère de la décentralisation (Direction appui au développement local DADL), du bureau de la coopération d'appui aux initiatives de base, du cadre national de concertation des ruraux et divers personnes ressources dont Jacques Faye sociologue rural (voir en annexe liste de présence).

La présence de toutes ses sensibilités a permis de rehausser le niveau du débat, de favoriser la recherche de synergie et de possibilités de collaboration entre les participants.

Le thème a dés lors été bien cerné et approfondi par les participants situés à des niveaux différents et appréciant à des degrés divers la problématique de l'accès et du contrôle du foncier par les femmes.

L'objectif général de la table ronde était d'identifier des priorités en termes de recherche et de plaidoyer en Afrique de l'Ouest afin de favoriser l'accès des femmes à la terre.

Les objectifs spécifiques étant les suivants :

- Faire l'état des lieux de la problématique et des initiatives existantes dans les deux pays cibles (Burkina Faso et Sénégal) en mettant en évidence, l'importance des liens entre l'accès à la terre et le statut de la femme, la pauvreté, la vulnérabilité au VIH/SIDA, etc.
- Partager les expériences et initiatives existantes dans les deux pays visant à promouvoir de façon participative la formulation de politique et la réalisation d'actions facilitant l'accès des femmes à la terre et en extraire des leçons stratégiques (résultats, blocages, etc.)
- Identifier des pistes de solutions et de mise en synergie dans le but de renforcer les initiatives en cours.

Les résultats attendus étaient les suivants :

- Une esquisse d'état des lieux des initiatives existantes et de leurs résultats ;
- Un bilan des priorités de recherche-action sur le terrain pour l'amélioration de l'accès et le contrôle du foncier par les femmes ;
- Un repérage des synergies à mettre en place.

METHODOLOGIE

L'atelier a privilégié une démarche participative faite d'exposés suivis de discussions, de contributions des participants, de témoignages sur leur vécu quotidien, de projection de films. Les différentes sessions ont été ponctuées de mise entrain, d'animation pour décompresser suite à un travail important et soutenu.

Avant le démarrage des travaux le contexte a été bien cadré.

CONTEXTUALISATION

Le contexte a montré que l'accès des femmes à la terre dans les deux pays du Sahel que sont le Burkina Faso et le Sénégal est un des grands enjeux dans ces pays essentiellement agricoles. L'égalité ou l'équité de l'accès aux ressources foncières entre les femmes et les hommes reste problématique avec notamment la forte résistance de la coutume, de la tradition à la loi.

Cette dernière qui, dans les deux pays consacre le principe de non discrimination mais reste inopérante faisant que les femmes ne parviennent pas à accéder à égalité à la terre avec les hommes. Les organisations de femmes dans les différents pays, appuyés par les ONG et Associations, développent diverses activités notamment de plaidoyer envers les autorités mais le résultat escompté n'est pas encore atteint du fait de plusieurs facteurs : la dispersion des forces, le manque de coordination, de synergie.

C'est ainsi que Enda-PRONAT et Recif ONG ont entendu réfléchir ensemble, échanger leurs expériences, partager les informations et trouver ensemble avec les partenaires les solutions en dégageant des pistes d'orientation et en définissant des recommandations opérationnelles et pertinentes.

Comment se pose le problème au Sénégal et au Burkina?

Au **Sénégal,** malgré la résistance ou la survivance des coutumes, la législation foncière s'est développée avec l'égal accès des femmes et des hommes à la terre posé d'abord par la norme fondamentale, la Constitution. Cette dernière a également aménagé des recours pour la femme dont le code de la famille reconnaît la pleine capacité juridique.

Mais malgré leur forte présence au niveau de toute la chaine alimentaire, de la production à la consommation, les femmes ne parviennent toujours pas à avoir un accès égal à la terre que les hommes faute à la prépondérance de la coutume qui leur est défavorable, de la méconnaissance de leurs droits, de la peur de bouleverser les normes sociales préétablies.

Au **Burkina Faso,** la situation est quasi similaire avec une cohabitation du droit moderne (qui pose, comme au Sénégal, la règle de l'égalité d'accès) et les droits coutumiers qui occupent une place importante dans l'attribution des terres.

Mais malgré le fait que la loi a été revue, la dimension genre et les droits des femmes n'ont pas été bien pris en compte par les différents textes.

En somme la problématique n'apparaît comme totalement différente dans les deux pays justifiant la synergie des efforts, la mutualisation des moyens, des initiatives pour une plus grande effectivité des droits des femmes. Ce qui permettra d'identifier les priorités en matière de recherche et plaidoyer en Afrique pour améliorer l'accès des femmes à la terre.

Des lors pour atteindre ces objectifs, des axes majeurs de la table ronde ont été dégagés.

Structuration de la table ronde : les axes majeurs :

Les grands axes de la table ronde pouvaient être scindés en trois (03) :

La situation réelle sur le terrain où chaque participant a mis en exergue ses compétences, ses attributions, son vécu, son expérience afin de ressortir les points de discorde, les blocages, les points forts et les points faibles.

A ce niveau, il a été noté:

La cœxistence pacifique ou conflictuelle entre la loi moderne et la coutume, qui crée une situation floue dans un environnement de plus en plus difficile à gérer sur les plans socio économiques , politiques , juridiques tant au niveau global que local.

Un travail soutenu et diversifié des intervenants sur le terrain reste à se renforcer pour l'effectivité de l'accès des femmes au foncier mais qui demeure insuffisant et peu efficace.

Les pistes de solutions, recommandations et orientations

Cette partie très importante découlant d'un constant de la situation réelle qui devient de plus en plus complexe était destinée à recueillir des participants, la meilleure approche et les bonnes actions efficaces à mener.

Les possibilités de collaboration, de synergie entre les participants pour une meilleure prise en charge de la question tant au niveau global, que local.

DEROULEMENT DE LA TABLE RONDE

Jour 1: **Ouverture**: le 02 Juillet

La cérémonie d'ouverture a démarré à 10h par un mot de bienvenue de Madame Mariam Sow, Coordinatrice d'Enda-PRONAT qui s'est adressée à tous les participants venant du Sénégal pays hôte et du Burkina Faso.

Elle a en outre présenté son organisation Enda-PRONAT qui travaille beaucoup sur la problématique foncière.

A sa suite, Madame Joséphine Ouédrago, Secrétaire exécutive d'ENDA Tiers Monde qui présidait l'atelier a salué l'assistance et rappelé le contexte assez difficile de l'accès des femmes à la terre, les solutions envisagées qui n'ont pas produit les effets escomptés malgré les dispositions législatives et juridiques favorables existantes.

Mais pourquoi le problème persiste se demande-t-elle ? les solutions retenues ont elles adéquates ? La question n'est t'elle pas été trop professionnalisée ?

Faudrait-il dépolitiser la question ? Une pression plus soutenue de la société civile n'est elle pas nécessaire ? Car selon elle toutes les transformations démocratiques se sont produites sous l'effet de la pression de la société civile.

Il faut, dés lors une solution politique après l'analyse contextuelle car les solutions purement techniques ne suffisent pas pour produire des effets positifs.

Il faut cerner aussi comment se présentent les enjeux ? Y'a-t-il un problème ? Qui perd parce que les femmes accèdent à la terre ? autant de questions qui méritent des réponses claires.

La question foncière selon elle a évolué par rapport aux trente dernières années car actuellement la bourgeoisie s'est accaparée pratiquement les terres de façon gratuite entrainant la raréfaction des terres arables. Il y a alors des risques que ces pratiques font déteindre négativement sur les femmes.

Il s'est ensuite demandé si la question de l'accès des femmes à la terre est liée aux conditions d'essor économique des femmes ?

Il a suggéré que l'on tienne compte de l'ensemble des conditions économiques car le développement rural ne peut se faire sans les transformations économiques, industrielles, technologiques, sans détruire le tissu social.

Ensuite que l'approche anthropologique de la question doit être dépassée être lier pour la lier aux enjeux économiques et qu'un soutien stratégique des organisations féminines aux femmes qui prennent le risque de revendiquer la terre ou ses droits en milieu rural.

Elle termine son discours en souhaitant plein succès aux travaux et un séjour agréable à tous.

Elle a continué à présider les travaux en passant la parole à Madame Eliane Najros, Coordinatrice Dimitra-FAO – Division de la parité hommes femmes équité et emploi en milieu rural.

Dans son exposé, elle a montré d'abord ce qu'est Dimitra: un projet d'information, de communication et de mise en réseau mis en place par la division de la parité homme-femme et dont l'objectif est de renforcer les pouvoirs des populations rurales, surtout les femmes en accroissant la visibilité de leur contribution par l'accès à l'information et la communication.

Le but visé étant d'améliorer leur condition de vie et leur statut et parmi les thématiques choisies à la base figurent en bonne place : l'accès à la terre, violences sexuelles, impact du VIH/Sida. Leurs actions selon elle, s'inscrit dans le plan d'action de la FAO 2008 – 2013 Parité hommes femmes et développement au niveau duquel l'égalité des sexes est essentielle pour l'accomplissement du mandat de la FAO (assurer la nutrition, améliorer les conditions de vie...) Les mots clé de Dimitra sont les suivants : partenariat et renforcement des capacités, participation et valorisation des savoirs mise en réseau et diffusion et mise en pratique genre Comme stratégie d'intervention elle a révélé :

- le travail en étroite collaboration avec les organisations partenaires en Afrique pour la collecte d'information et la sensibilisation au genre,
- la collecte d'informations et connaissance des organisations paysannes et ONG impliquant les populations rurales, les femmes en particulier,
- le partage d'informations et d'expériences,
- la contribution à l'organisation d'ateliers, de conférences et événements avec des sujets choisis par les organisations à la base.

Elle a terminé avec les moyens utilisés par sa division pour mener à bien sa mission :

Site Internet; Bases de données; CD ROM; Discussions en ligne; Bulletins; Radios communautaires; Clubs d'écoute; Ateliers; Théâtres, affiches.

A la suite de Madame Eliane Najros, la parole a été donnée à Monsieur Guy Bessette du CRDI.

Il a présenté le CRDI (Centre de recherche pour le développement international) qui s'intéresse beaucoup à la recherche dont il a précisé le contenu. Deux questions lui semblent importantes : qu'est ce qu'on doit faire pour renforcer ce qui se fait déjà ? Qu'est ce qu'on doit trouver pour faire changer la situation ?

D'où l'importance, selon lui, d'identifier les obstacles, de trouver des solutions et pistes d'actions au niveau du Burkina Faso et du Sénégal qui portent beaucoup d'intérêt sur la question.

Présentation de L'agenda

L'agenda initialement prévu a été présenté par l'animatrice de l'atelier, Madame Agnès Le Magadou.

Il a été revu par l'ensemble des participants en tenant compte de la situation, de l'heure tardive de démarrage.

L'animatrice a rappelé les différentes communications qui seront faites, le temps prévu pour chaque groupe d'exposés, la projection de films et les travaux de groupes. Les règles de conduites ont été par la suite définies par l'Assemblée suivi de la présentation des participants qui étaient au nombre de 28 compte non tenu des retardataires. (Voir en annexe l'agenda).

Un proverbe a bouclé cette première partie :

La terre est trop veille pour qu'on se moque d'elle.

Les participants ont eu droit à sa suite à deux communications intéressantes sur les politiques foncières au Sénégal et au Burkina Faso, celles de Messieurs Jacques Faye et de Zerbo Issaka.

COMMUNICATIONS SUR LES POLITIQUES FONCIERES

Communication de Mr. Jacques FAYE: Genre et foncier: une question bloquée: 1994-2008

Dans sa communication intitulée «Genre et foncier : une question bloquée» M. Jacques FAYE a d'emblée révélé que malgré l'inscription de la question genre dans l'agenda national et international depuis les années 70, peu de progrès ont été réalisés relativement à la réforme foncière et la politique foncière.

Il a fait état des initiatives officielles de réforme foncière prises au Sénégal depuis le début des politiques d'ajustement structurels, leurs orientations et leurs résultats pour étudier et expliqué pourquoi la question genre n'a pas été prise en compte ?

Il a , à la fin de son exposé, esquissé quelques propositions en matière de recherche et de plaidoyer pour des avancées sur le genre et le foncier.

Dans le développement de son sujet, il a passé en revue les initiatives de réforme foncière au Sénégal de 1994 à 2008 qui n'ont réellement pris en compte les droits fonciers des femmes.

• Le PASA et le plan d'action foncier de 1996 n'ont pas abordé la question de la pratique foncière.

La réflexion des élus locaux sur demande du premier ministre n'a pas aussi pris en compte la question des droits fonciers des femmes.

- Les organisations paysannes quant à elles ont pris une demi journée systématiquement consacrée à l'analyse des droits et pratiques foncières concernant les femmes et à l'élaboration de propositions.
- La constitution de 2001 et la loi d'orientation agro sylvopastorale : le premier texte a pour la première fois proclamé dans son article 16 «l'égalité d'accès à la terre pour les hommes et les femmes». La loi sur le domaine national est quant à elle neutre sur les droits fonciers en disposant de l'égal accès des femmes et des hommes à la terre.

Dans le second texte aucun article proposé dans le chapitre sur le foncier n'abordait la question des droits des femmes.

Ce texte voté en Mai 2004 avait fixé à l'Etat un délai de 2 ans pour présenter à l'Assemblée Nationale une loi de réforme foncière.

La Commission nationale de réforme du droit à la terre a été par la suite mise en place par le Président de la République en début 2005 sans la présence d'une organisation de défense des droits des femmes, ni d'un ou d'une spécialiste du genre

Interpellé en 2008, son président a donné l'assurance que les droits des femmes seraient pris en compte sans aucune autre précision.

Les leçons des initiatives officielles de réforme

Selon Monsieur Faye, de 1994 à aujourd'hui l'Etat n'a pas défini concrètement les droits d'accès des femmes à la terre malgré la pression des organisations de femmes.

Les droits des femmes sont conçus de façon réductrices et seuls sont pris en compte les droits sur les terres cultivées alors que la question foncière est plus large que cela (espace de culture, espaces forestiers, pastoraux,...)

Seul le CNCR a abordé la question des droits fonciers des femmes dans toute son ampleur lors de sa réflexion de Janvier 2000 à Janvier 2004 et les femmes ont effectivement participé à cette rencontre. Mais il précisé que le principe d'égalité entre les hommes et les femmes se trouvent en contradiction avec les valeurs familiales traditionnelles et les valeurs religieuses, animistes et islamiques.

Il faudrait selon lui procéder à une articulation base et sommet afin d'éviter de les opposer, de faire changer les choses pour toutes les femmes afin de ne pas se fixer sur des femmes modèles, des cas isolés qui ont réussi. (Les femmes qui ont réussi dans le foncier sont considérés dans la société sénégalaise comme des hommes), mettre à contribution les acteurs à la base, solution préférable à celles étatiques ou macro, de prendre en compte le fait que la citoyenneté n'est pas homogène en ville ou les populations possèdent des documents contrairement en milieu rural et de mettre l'accent au niveau des cascades, zones ou il y a plus de femmes (60%).

En termes de **recommandations**, compte tenu de la complexité du problème, il a préconisé le développement des pratiques foncières de manière générale et des pratiques foncières concernant les femmes en particulier.

Ensuite il faudra changer les lois existantes, modifier les pratiques des autorités administratives, politiques mais aussi les pratiques des hommes et des femmes.

En matière de **plaidoyer** compte tenu du fait qu'il ya une réduction qui est opérée femmes terres et cultures alors qu'il ya la terre pastorale, les espaces forestiers à prendre en compte, Il faut décomposer la question terre de culture espace forestiers pour améliorer la situation de la femme sans la relecture de la loi. Le plaidoyer doit prêter attention aux valeurs pour avoir un succès, prendre en compte l'ensemble des enjeux liés au foncier : politique, bourgeoisie, urbanisation, agrobusiness.

Communication de Mr. Zerbo Issaka, Ministère de l'agriculture du Burkina Faso :

« Place de la femme dans les politiques foncières du Burkina »

Son exposé était axé sur deux points : la place de la femme dans les politiques foncières rurales de 1960 à nos jours et la place de la femme dans les politiques en cours.

Il a passé en revue l'évolution des politiques avant l'indépendance avec la coexistence de deux types de système.

Dans les politiques foncières rurales, il a noté l'existence du principe de non discrimination dans les constitutions de 1959 – 1960 – 1966 et 1977 et qui subsistait avec les pratiques coutumières foncières mais ces lois n'ont pas pris en compte les coutumes néfastes à la femme.

En somme dans cette période, il y une coexistence dans la république du droit moderne et de la coutume et cette dernière n'étant pas favorable à la femme.

Conséquence selon lui la situation des femmes est peu enviable du fait de la prépondérance des coutumes néfastes.

Il s'est ensuite prononcé, dans la deuxième partie de son exposé, sur la place de la femme dans les initiatives politiques en cours

Au niveau de celles ci, il a rappelé la prise en compte de la notion de sécurisation foncière par la fusion des droits modernes et coutumiers : légalité et légitimité foncière ; la prise en compte spécifique des femmes (quotas sur les périmètres aménagés, soumission des instances locales de gestion aux principes d'équité, d'égalité et de non exclusion.

Mais il a mis en exergue des faiblesses qui peuvent entraver la prise en compte des intérêts des femmes : leur faible représentativité dans les instances locales de gestion, le silence de la PNSFMR sur la prise en compte du genre dans ces instances.

Au niveau de l'avant projet de loi portant sécurisation foncière en milieu rural il a relevé l'existence de forces et de dispositions qui peuvent être améliorés.

Au niveau des forces : le principe de la distinction des terre : DFE, DFCT, PFP, le principe de non discrimination, le mécanisme stabilisation de l'article 18 et les programmes spéciaux au profit des femmes.

Pour ce qui est améliorable : la prise en compte des us et coutumes, les règles consensuelles relatives aux droits de la femme et les chartes foncières, le prêt de terre, la location de terre.

L'axe majeur du processus étant la sécurisation des droits fonciers de la femme en milieu rural malgré les difficultés tenant à la conciliation à opérer entre légitimité et légalité foncière au profit de la femme

SORTIR DE LA PRECARITE : UN TRIOMPHE A REALISER

Jour 2: 03 Juillet 2008

Les travaux ont démarré par une citation de Julius NYERERE :

« En Afrique les femmes triment toute leur vie sur une terre qu'elle ne possède pas pour produire ce qu'elles ne contrôlent pas et si leur mariage se termine par un divorce ou la mort de leur mari, elles peuvent être renvoyées, les mains vides ».

La facilitatrice de la table ronde Agnes Le Magadoux a procédé à la synthèse de la première journée.

Rappel:

Que la réalité montre que, tant au niveau macro – méso - micro, le contexte reste difficile.

Qu'il y a deux droits, moderne et coutumier qui coexistent, mais qu'il y a une possibilité de travailler les deux contradictions ou logiques différentes.

Qu'il y a différents acteurs dont certains au niveau méso constituent des ponts entre la base et les décideurs.

Qu'il y a l'existence de discriminations à l'égard notamment des femmes.

Que le thème de l'accès des femmes à la terre est intégré dans l'agenda national comme international.

Que beaucoup de gens s'intéressent maintenant à la question de l'accès des femmes à la terre.

Qu'on en parle à des niveaux différents, à des échelles plus larges.

Qu'il y a des avancées notoires, des expériences réussies.

Que l'information et la sensibilisation sont très importantes.

Que la connaissance des droits est fondamentale et qu'il faut des outils de compréhension.

Qu'il est important de bien cibler le plaidoyer.

ORIENTATIONS /STRATEGIES

Quelles orientations ont été définies :

- ➤ Dialogue entre droit moderne / droit coutumier
- Gestion concertée locale
- Renforcement capacités des femmes
- Prise en compte de la problématique globale de l'accès à la terre des femmes
- Articulation entre niveau base et niveau décisions
- Développement d'initiatives à la base dans la famille
- Lutte permanente avec des arguments sociaux et convaincants
- Implication de toutes les composantes d'une communauté (femmes, jeunes, hommes)
- > Identification des stratégies pour faire évoluer favorablement la coutume.

Il a été recommandé, pour la suite du travail, de faire ressortir également les forces existantes.

« La terre c'est le pouvoir »

Après la synthèse faite par l'animatrice, trois présentations de la société civile du Burkina-Faso et du Sénégal sur l'état des lieux : initiatives et réalités étaient à l'ordre du jour.

Communication de Mme Françoise Bibiane de Récif ONG du Burkina Faso : « Etat des lieux, contribution des organisations de la société civile à la promotion des droits fonciers des femmes.

Elle a exposé l'état des lieux de l'accès des femmes à la terre, la contribution des associations et ONG dans la promotion des droits fonciers des femmes, les limites à leur intervention, les nouveaux défis du gouvernement Burkinabé et a fait des recommandations.

Etat des lieux:

Elle a rappelé que traditionnellement la femme occupe une partie du domaine foncier du lignage, de son mari, par emprunt ou par héritage, mais a précisé que le principe de non discrimination figure en bonne place dans le droit burkinabé.

La situation de l'accès à la terre

En zone de terroirs, l'accès se fait par des règles coutumières. Il est inégal, précaire pour la femme. En zone aménagée, la situation n'est pas plus reluisante pour les femmes.

Les obstacles sont nombreux : pesanteurs socio culturels, ignorance par les femmes de leurs droits, faibles revenus.

Réalisations de Récif ONG

Dans sa communication , l'intervenante a fait état des nombreuses réalisation de son ONG en termes d'activités de sensibilisation , d'information et de formation (formation en droits humains , théâtres forums , forums sociaux, campagne national de plaidoyer pour la consommation du riz local) ; la confection de livrets éducatifs en droits humains sur femmes et gestion des collectivités locales , le mariage , les droits et devoirs des époux , les régimes matrimoniaux , la transmission des biens d'une personne décédée à ses héritiers.

Ces diverses activités ont eu des impacts sur les bénéficiaires (régularisation de 221 mariages, mise en place de cadre de concertation...) ; élaboration d'un guide pratique à l'intention des animateurs d'associations et ONG de promotion des droits humains.

Pistes de réflexion

- faire reconnaître la contribution des femmes, organiser rigoureusement l'agriculture pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire,
- lever les tabous sociaux.
- renforcer la contribution des associations et ONG dans la promotion des droits fonciers des femmes.

Les ONGs mènent plusieurs activités : formation, forums sociaux, élaborer des livrets éducatifs malgré les limites à leur intervention : manque de concertation, manque de suivi, faible accompagnement des partenaires techniques.

Communication de Fatou BOCOUM : (FONGS THIES)

Accès des femmes au foncier : cas des exploitations familiales agricoles, expériences de la Fongs

Après une brève présentation de la Fongs, ses principes, les finalités, les objectifs généraux, elle a fait la genèse de la naissance de l'approche, l'exploitation familiale « la Lefa » après l'abandon de l'approche terroir.

La famille a été repérée comme un niveau pertinent de programmation, le premier lieu de planification, de prise de décisions et d'actions pour mettre en œuvre un système de production qui tienne compte des tous les domaines socio économiques.

La demande de recherche action de la Fongs de 1998 à 2001 a abouti à l'élaboration et à la validation de l'approche exploitation familiale « Lefa ».

La Lefa est alors un premier lieu de création de richesse, la porte d'entrée de la Fongs, un ensemble cohérant et global.

Elle désigne un mode de mise en valeur des ressources rurales plus appropriées aux réalités et aux intérêts du monde rural sénégalais, d'un système de production et de reproduction qui maintient et améliore la vie du groupe, intègre les valeurs les plus positives de nos sociétés (solidarité partage...) L'intervenante a ensuite expliqué les principaux concepts qui fondent la « Lefa » (les quatres changements qualitatifs profonds du processus de production, les cartes à jouer pour les nouvelles activités que la famille veut mener, la forme d'appui à la gestion.

Femmes, exploitation familiale et foncier

Dans ce dernier chapitre, la communicatrice a évalué la position des femmes par rapport à leur accès à la terre, aux ressources naturelles et aux revenus.

Un espace de communication est mis en place pour prendre en charge toutes les préoccupations de la famille notamment la femme et dans le cadre du fonctionnement normal de la « Lefa », un père de famille peut permettre à sa femme, qui contribue aux besoins collectifs de la famille, d'accéder à la terre.

Au niveau du carré de performance (satisfaction des besoins) la femme bénéficie de formation pour l'amélioration de sa terre, entretenir ses plantes et avec la logique VA (LVA) la femme est incluse dans les façons de faire.

Avec le système de gestion (same) ou répertoire on considère les activités réalisées par les femmes afin d'éviter leur marginalisation dans l'apport de la famille et ses activités sont susceptibles d'être financées.

L'activité de la femme est aussi susceptible d'être financé.

Communication de Madame Fatou Sow Ndiaye ENDA/DIMITRA

Etat des lieux au Sénégal : statistiques sur les femmes et le foncier dans les Niayes

A l'entame de son propos, elle a d'emblée rappelé la difficulté des femmes à accéder à la terre au Sénégal malgré la loi 64-46 du 17 Juin 1964 sur le domaine national qui a posé le principe d'égalité en matière d'accès au foncier.

Ensuite elle s'est appesantie sur l'ONG Enda Pronat qui, pour une agriculture saine et durable, poursuit entre autres des activités de recherche action.

Elle a rappelé les activités menées avec Dimitra et le Réseau national femmes rurales notamment l'atelier international tenu à Thiès (Sénégal) sur « femmes rurales et foncier » et les nombreuses initiatives des organisations à la base appuyées par Enda Pronat relativement à l'accès des femmes à la terre.

Une étude sur l'accès des femmes à la terre dans deux communautés rurales

Elle a consisté à recueillir des informations foncières au niveau de 10 villages dont 100 ménages dans les CR de Keur Moussa et Diender.

Dans chaque zone visitée ont été identifiés les zones de cultures, de passage du bétail, d'habitation et les parcelles vendues.

L'analyse des données recueillies a conclu que :

- le mode d'accès à la terre dominant est l'héritage
- la majorité des paysans n'ont pas de papiers officiels attestant une affectation officielle
- peu de personnes se préoccupent de la loi, « les cas d'expropriation » par le Conseil rural sont rares
- les cas d'affectation du CR sont le fait de personnes nouvellement arrivées ou averties sur les enjeux des fois foncières qui cherchent à sécuriser leurs terres ayant une valeur foncière.
- des actions sont menées de plus en plus par les femmes au même titre que les hommes pour réclamer leur accès à la terre.
- la poursuite des ventes, locations ou mises en gage, du fait de spéculateurs autochtones avec une complicité passive du conseil rural.
- des stratégies communes sont mises en place par les populations pour une meilleure gestion des ressources foncières.

De manière spécifique, elle a montré que dans la zone du fleuve, la majorité des terres appartiennent à des familles, la terre restant un bien commun.

A Koussounar, dans le Sénégal Oriental, les terres acquises le sont par héritage, certaines accèdent à la terre grâce au prêt.

Pistes d'action

Elle a terminé son exposé en révélant quelques pistes de solutions :

- donner à la femme la terre pour une sécurité alimentaire pour éradiquer l'extrême pauvreté et la Faim.
- relever le défi de l'accès des femmes à la terre avec l'appui de toute la population (collectivités locales, leaders religieux, les décideurs et partenaires au développement),
- impliquer directement les femmes dans les stratégies d'autogestion locale de la terre.

Débats

Les débats sous la modération de Mme Diop Fatou, chercheur, coordinatrice Groupe genre et société de l'Université de Saint-Louis.

Les questions étaient riches et variées. A la suite des différentes interventions, les panélistes ont repris la parole pour répondre aux différentes questions, interrogations, ou contributions des participants.

Témoignages et constats des participants

Les témoignages et constats suivants ont été faits par les participants :

les femmes ne viennent jamais demander la terre.

la question de la polygamie restreint les droits des femmes à la terre,

la Goana de même limite les droits d'accès des femmes à la terre, elles sont absentes dans les programmes d'attribution des terres à l'occasion d'initiatives comme la Goana,

les plans de l'agriculture familiale sont entrain de mourir avec la Goana

L'homme n'est pas équitable par nature

Différences au Sénégal et au Burkina

Au Sénégal il existe une bourgeoisie urbaine naissante, ces personnes connaissent mieux les métropoles européennes que les villages alors qu'au Burkina il n y a pratiquement pas de fossé entre exploitation familiale et agro business.

Une projection de film sur les femmes et le foncier au Sénégal a mis fin à la matinée.

Projection Film « Femmes et Foncier... entre lois et réalités au Sénégal » 2003

Projection du film par le Réseau national des femmes rurales sur « l'accès des femmes à la terre ». Ce film fait l'état des lieux de l'accès des femmes à la terre dans les zones de l'étude initiée par le Réseau National des femmes rurales.

Dans le film, il a été constaté de manière générale que les femmes n'accèdent pas à la terre.

Il a été mis en évidence les témoignages des femmes, des religieux, des jeunes et des représentant de l'état sur la question foncière.

Dans quatre zones écologiques au Sénégal, le film a fait ressortir les différentes lois et la réalité. Ainsi des témoignages de différents acteurs dans le Saloum, à Djilor, à Bignona et dans les Niayes ont été notés.

A la suite des différentes communications, l'animatrice a initié un jeu de <u>« terre à défricher » :</u> Les participants devaient inscrire des dictions, proverbes, citations sur un grand morceau de tissus représentant la terre à défricher. On pouvait noter entre autre :

- « Nous les femmes nous sommes les héritières de tous ceux qui sont morts donc on doit hériter de la terre.
- « Nous les hommes mentons mais la terre ne ment pas »
- « Quand la termitière vit, elle apporte de la terre à la terre »
- « Avoir les pieds sur la terre pour ne pas perdre pied »
- « La terre est trop vielle pour qu'on se moque d'elle »
- « La terre c'est le pouvoir »
- « Terre = femme »
- « Femme = terre »

La synthèse de la première partie du travail a fait ressortir que jusque là on a fait que l'état des lieux, les échanges d'expériences et la confrontation des interrogations.

L'après midi a été réservé aux travaux d'atelier. Trois groupes ont été constitués pour approfondir le travail en dégageant des pistes de solutions.

Travaux de groupes

Discussions sur les approches utilisées

Consignes

Il a été demandé aux participants de dégager des pistes d'actions à partir de leurs expériences et connaissances.

Ils ont été appelé à identifier 4 à 5 expériences les plus intéressants et aller vers les pistes de solutions pour les améliorer

Chaque groupe identifiera en plus 3 objets qui symbolisent l'accès des femmes à la terre.

Restitution des travaux

Groupe 1

Objets: Balaie - Brassard rouge - terre

Expériences vécues	Pistes de solutions			
Influence négative des coutumes sur les	Renforcements des capacités des femmes			
veuves qui refusent le lévirat	Forte mobilisation des femmes			
(coutumes)	Implication du Conseil rural et des autorités			
	religieuses			
Difficultés d'accéder er de conserver la terre	Un grand plaidoyer auprès des décideurs :			
par la coutume dans la Zone de Koudougou	Politiques			
	Coutumiers			
	• L'état			
	La législative			
	Chefs coutumiers et religieux			
Exclusion des femmes dans les périmètres	Plaidoyer à travers les médias			
aménagés	Création de radios communautaires par les			
	femmes pour se faire entendre et changer la			
	mentalité des hommes par rapport au statut de la			
	femme (Association Munyu)			
	Auparavant:			
	• Information			
	Éducation (alphabétisation)			
	Sensibilisation			
	Formation en droits humains			
Implication de la société civile : synergies de	Diagnostic de terrain			
2 associations :	• Elaboration de documents pédagogiques à			
• DINFEL	soumettre autorités et à l'Etat			
• CNVAF				
Avec la collaboration CECI				
Appropriation de ressources naturelles	Faire du plaidoyer			
(l'exploitation) par les hommes	Sensibilisation			
	Communication			
	• Marches			

Groupe 2

Objets: terre – jujuppes – feuilles – cola – sucre

Au niveau macro:

- Participation à la mise en œuvre de la gestion politique des risques et crises: sur les documents la reconnaissance des droits est claire. Mais dans la pratique peu d'évolution; donc nécessité de promouvoir l'implication et responsabilisation des femmes dans la mise en œuvre des textes.
- Identifier et clarifier les enjeux liés à l'accès à la terre pour les femmes notamment ceux posés par les programmes nationaux.

Méso:

- Il faut avoir des actions d'identification des facteurs de risques et de crises : ceci permettra à la femme d'accéder sans grands dommages collatéraux
- Développement par les organisations de la société civile d'un plaidoyer basé sur des problèmes réels vécus.
- Identifier, capitaliser, évaluer et diffuser les expériences porteuses pour soutenir le plaidoyer vers le haut. Ceci pourrait aussi être utilisé par les organisations.de femmes pour leur capacitation.
- Documenter des actions et mener des recherches (quantitatives et qualitatives) pour alimenter les plaidoyers et chercher des pistes d'action efficace.
- Développer des stratégies de communication des femmes à travers des outils et médium de communication (radio communautaire, journaux, affiches, images, Internet et multimédia, en langues locales), pour renforcer les capacités des femmes.
- Promouvoir le réseautage des femmes et de leurs organisations notamment par des visites et des échanges d'expériences.
- Mener des recherches-actions (études de cas, expériences pilotes) qui chercheront à articuler coutumes et droits modernes, légitimité et légalité, sociologie et législation et documenter les expériences pour évaluer leur réplicabilité dans le temps et dans l'espace.
- Être stratégique dans la façon de poser les problèmes et de trouver les solutions : IE Prendre en compte les droits humains en intégrant l'approche genre comme outil d'analyse, citoyenneté des couches marginalisées (femmes, hommes, jeunes, etc.) pour éviter les rejets des stratégies de promotion de l'accès des femmes à la terre.
- Employer une approche globale en abordant le foncier comme un phénomène global total (foncier cultivé, habité, pâturé, arboriculture fruitière, extraction du sel, exploitation des mines, pêche; transformation, conservation et commercialisation des produits primaires et de l'artisanat, etc.)

Micro:

- Au niveau local : concertation, information décentralisée de façon à favoriser la prise en compte et la reconnaissance de la participation des femmes et de leur place dans le développement.
- Que la volonté politique soit une réalité par des actions de lobbying, échanges et concertation avec des décideurs et acteurs stratégiques dont le président de la république (valable à tous les niveaux macro, micro, méso.)

- Développement du leadership féminin et positionnement dans les instances de décision à tous les niveaux pour la revendication de leurs droits (pouvoir), renforcer la personnalité et la confiance en soi pour les femmes, promouvoir leur autonomie, etc.
- Renforcer la solidarité entre les femmes
- Élaborer des stratégies de jonction ville-campagne
- Promouvoir et/ou développer la citoyenneté notamment pour les couches marginalisées (femmes, hommes, jeunes, etc.) en tenant compte des droits civils.

Groupe 3

Objets: titres fonciers - Cotton biologique - livret d'épargne

Les expériences réussies :

- Ateliers sur femmes et foncier
 - Sensibilisation
 - > Communication avec les radios rurales
 - Plus de femmes leaders
- Atelier « Femmes et accès aux instances de décision »
- Sensibilisation des chefs de terre
- Association des OSC à l'attribution des terres traditionnelles
- Dialogue multi-acteurs
- Au niveau macro : participation des organisations féminines dans l'élaboration de la politique et des lois
- Sensibilisation à tous les niveaux
- Sensibilisation / Formation de la communauté sur les droits humains

Les pistes de solutions :

- Renforcement du pouvoir économique des femmes
- Plus de solidarité entre femmes
- Information, éducation, communication des populations au niveau local (femmes, leaders coutumiers, autorités, l'Etat, les PTF, les parlementaires, etc.)

- Renforcement des capacités des élu(e)s locaux
- Améliorer la collaboration entre organisations associatives, municipalités et services décentralisés
- Instauration d'un partenariat entre les associations au niveau local, national et sous-régional

Jour 3 04 Juillet 2008

Synthèse: où nous en sommes?

La facilitatrice a fait de nouveau une synthèse de ce qui ressorti les jours précédents aux différents niveaux macro, méso et micro où se passe l'accès à la terre et tout ce qui est représentation à la base dans les sphères de décision.

Récapitulatif des acteurs :

Les différents acteurs au niveau macro, méso et micro ont été répertoriés dans une liste qui n'est pas exhaustif

Macro

Gouvernement avec ses représentations Financiers nationaux Organismes de coopération Organismes internationales

Méso

ONG, organisation de la société civile (ONG dans les différents domaines santé, droit, plaidoyer...) Organisations paysannes réunies en cadre de concertation, en plateforme Les services décentralisés

Les réseaux, les universités, les instituts de recherche Les entreprises

Micro

Autorités traditionnelles, coutumières, les exploitations, les ménages, les radios communautaires, etc.

Remarques

La restitution des travaux de groupe a fait ressortir divers méthodes, supports et approches et il a été convenu de les regrouper par grands axes.

Grands thèmes retenus

- Information
- Communication

- Mobilisation
- Synergies et réseautage
- Identification, analyse, capitalisation & diffusion des pratiques porteuses
- Renforcement des capacités
- Leadership
- Plaidoyer
- Lobbying
- Repérage de tous les acteurs, identification des cibles
- Citoyenneté
- Droits et législation
- Traditions et culture
- Recherche-action
- Approche genre (formation, éducation, sensibilisation)
- Diversité (support, radio, tv)
- Suivi-évaluation

Pour chaque axe, il faudra des activités. Les différents acteurs ont été par la suite identifiés.

Les acteurs

- Les associations, groupements, unions de femmes
- Les élu(e)s locaux
- Les services déconcentrés de l'Etat
- Les leaders coutumiers et religieux
- Les jeunes (filles et garçons)
- Les parlementaires
- Les partenaires techniques et financiers
- Les structures de recherche
- Les communicateurs (modernes et traditionnels)

On ne peut pas changer une société avec des lois, il faut changer aussi les mentalités

RECOMMANDATIONS

- Travailler pour une articulation et mise en synergie entre le droit coutumier et le droit moderne qui cœxistent pacifiquement ou conflictuellement
- Traiter la question foncière dans une perspective holistique et de genre pour que l'ensemble des facteurs socioéconomiques, soient pris en compte pour sa réalisation notamment pour les couches défavorisées les femmes
- Multiplier les bonnes actions le plus souvent soutenues par les organisations de la société civile.

Il devra être tenu en compte des interactions entre le niveau macro, méso et micro. Ce dernier étant un lieu indiqué pour valoriser les expériences, les succès, faire remonter les informations concrètes sur les solutions et options

- Mener et multiplier des actions : ateliers, rencontres, séminaires, réunions, visites d'échange, la création de réseaux solidaires, la reconnaissance des droits des femmes et leur soutien pour la poursuite de la « lutte »
- Faciliter l'accès à l'information foncière, à sa vulgarisation dans un langage accessible, la prise en compte des succès obtenus
- > Travailler pour l'émergence de femmes leaders capables de piloter les actions
- ➤ Développer un plaidoyer fort qui s'adressera aux décideurs à tous les niveaux avec le soutien des ONG, OCB et institutions servant de ponts entre la base et le sommet ; des alliés stratégiques devront être tissés dans ce sens
- Mobiliser les alliés situés à tous les niveaux de la société et développer la recherche de synergie
- Restituer les travaux, par chaque participant qui s'est engagé dans le but de sensibiliser, d'informer et de mobiliser les acteurs de son environnement
- Maintenir les contacts et les échanges réciproques d'informations relatives au sujet (notamment visite de la LEFA (exploitation familiale de la FONG Sénégal)
- Diffuser les travaux dans les différents canaux : site Internet, bulletins, radio, télé ...
- Tenir des rencontres au Sénégal et au Burkina Faso pour poursuivre le travail entamé, l'approfondir et le mettre en œuvre
- ➤ Renforcer la démarche participative au sein des collectivités locales
- Poursuivre les activités d'alphabétisation, faire participer participation activent les femmes aux différentes concertations pour l'élaboration des politiques et textes d'application
- Créer un cadre de concertation national pour le plaidoyer sur l'accès des femmes à la terre
- > S'inspirer des expériences réussies pour réplication dans d'autres zones en tenant compte des réalités
- Approfondir les recherches de stratégies de communication sociales efficaces

- ➤ Développer un plaidoyer à partir des communautés de base, un plaidoyer pour une réforme de la législation foncière
- Mener des activités d'IEC sur réforme et lois foncières
- Faire un plaidoyer local pour valoriser les droits de toutes les couches sociales ou chacun joue son rôle
- Augmenter le pouvoir économique des femmes
- ➤ Ne pas traiter la question foncière de manière sectorielle mais globale en tenant compte des politiques agricoles par exemple au Sénégal comme le plan Reva, la Goana (grande offensive pour l'agriculture, loi d'orientation agrosylvopastorale...
- Mener des «marches » pour contraindre les pouvoirs publics au changement
- Inciter les membres des organisations féminines à militer dans les partis politiques pour faire triompher leurs causes au plan national, la gestion de la terre étant une question politique.La participation politique des femmes est nécessaire malgré le fait que les listes électorales sont faites par le haut et qu'existe une relation clientéliste.

PERSPECTIVES

Les organisatrices de la table ronde Enda Pronat et Recif / ONG Burkina Faso se sont engagées dans un délai d'une semaine d'élaborer une note méthodologique et conceptuelle qui sera soumis au partenaire CRDI.

La requête concernera une recherche action avec tous les participants se trouvant à la base (notamment les agriculteurs, agricultrices) pour mieux cerner certains points importants qui nécessitent une recherche plus approfondie.

L'objectif étant de développer un plaidoyer en vue d'un changement de comportement, d'une promotion de la réglementation relative au foncier en faveur des femmes notamment celles qui s'activent dans l'agriculture.

Synergie, collaboration et continuité de l'action

Consignes : qu'est qu'on peut faire pour rester en contact ? Pour maintenir la dynamique ?

- Mise en ligne de la liste des participants dans un hebdomadaire relatif aux informations foncières en Afrique de l'Ouest par ALINON Koffi de la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre, basée au Mali
- Restitution groupée (**Association des Groupements de femmes du BF**)
 Associations, groupements de productrices agricoles du Sénégal, **ONG** /**Recif**
- Restitution aux conseillers ruraux (**Autorité locale**)
- Restitution au niveau interne et au niveau des partenaires (**FONGS**)
- Rencontre entre Réseau national femmes rurales RADI Fongs Section genre et société de Université de Saint-Louis personne ressource : Jacques FAYE élus locaux CRDI pour approfondir le travail.

Ce sera une rencontre d'une journée pour une meilleure compréhension et pour la continuité du travail (**Pronat**)

- Organisation d'ateliers tournants au Burkina et au Sénégal
- Information, sensibilisation au niveau de la commission parlementaire rencontre éventuelle entre les femmes et les parlementaires (**parlementaires**)
- Diffusion bulletin Dimitra en Anglais et en français par mail ou adresse postale
- Publication de restitution de l'atelier (**Dimitra**)
- Mise en place site Internet (ONG Recif / Dimitra)
- Approfondissement avec le GRAF et autres partenaires (CEDA, IPD/AOS, journalistes, associations des communications, chefs traditionnels, CADL, OP, plateformes, personnalités, etc.)

Burkina / Sénégal doivent rester en contact ; échanger régulièrement des informations et communiquer sur l'état d'avancement de la question, sur la mise en œuvre des recommandations, la réalisation des engagements, leur opérationnalité, la réflexion prospective, les initiatives prises, etc.

A la fin de l'atelier chaque participant a reçu de l'animatrice en guise de souvenir de l'atelier, un morceau de tissu représentant « la terre défrichée »

Par la suite un poème faisant l'éloge de la femme et son accès à la terre a été lue par une participante sénégalaise en wolof et traduit en français avant la clôture.

CLÔTURE

Avant les discours de clôture, mention spéciale a été décernée à l'animatrice Agnès Le Magadoux qui a conduit de main de maître l'atelier grâce à une excellente méthode de travail. Mariame SOW, Coordonnatrice Enda Pronat, à pris la parole en demandant pardon à tout le monde, remercié la délégation du Burkina Faso, le CRDI, les chercheurs et le projet FAO-Dimitra. Elle a reconnu les savoirs de chacun et souhaité à tous les participants un bon retour.

Monsieur Guy Bessette, dernier à prendre la parole au nom du CRDI a professé des remerciements au Burkina et au Sénégal, a reconnu avoir beaucoup appris et réitéré la disposition du CRDI à continuer à accompagner le processus.

C'est sur ces notes que l'atelier a pris fin à la satisfaction générale.



Annexe 1 : Note conceptuelle de la table ronde

Source: Revue Grain de Sel

TABLE RONDE

L'ACCES DES FEMMES A LA TERRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : PROBLEMATIQUE ET PISTES DE SOLUTIONS AU SENEGAL ET AU BURKINA FASO

Mbour (Sénégal), 2 - 5 juillet 2008

Organisée par ENDA-Pronat et RECIF/ONG-BF, avec le soutien du CRDI et du Projet Dimitra/FAO

1. Contexte

Dans la plupart des pays du Sahel, dont le Burkina Faso et le Sénégal, l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage. La terre est donc un élément capital pour la promotion des activités économiques, surtout en milieu rural. Son accès équitable est une condition *sine qua non* au développement de nos états.

L'accès des femmes au foncier a été de tout temps un problème crucial et le demeure. La gestion des ressources foncières a toujours été un des éléments essentiels des activités de la communauté. Selon les époques et les options politiques, elle est tributaire des traditions politiques et culturelles.

Cependant, depuis quelques années, les institutions internationales, les ONG, les groupes de pression et les associations de femmes réclament une meilleure prise en charge par les gouvernants des véritables problèmes qui entravent l'accès équitable des femmes à la terre et aux autres ressources naturelles.

Presque tous les gouvernants ont adopté des politiques visant à donner les mêmes chances aux hommes et aux femmes d'accéder aux ressources naturelles et, en particulier, à la terre. Mais sur le terrain la réalité est autre. Les femmes continuent de subir les discriminations de toutes

sortes les éloignant de cette ressource précieuse qu'est la terre, indispensable à leur autopromotion et au développement socio-économique de nos pays.

Il existe des initiatives portées par les femmes au Sénégal et au Burkina Faso. Malgré les actions des associations, des ONG et autres organisations de développement, l'application sur le terrain des lois relatives au foncier connaît de sérieuses difficultés.

Cette situation appelle à des actions de concertation au niveau national et sous régional afin d'échanger les expériences, analyser les obstacles et faire des propositions concrètes pour des interventions plus efficaces qui pourraient contribuer à améliorer l'accès des femmes au foncier et à son contrôle.

C'est dans cette logique que s'inscrit la présente table ronde sous régionale dont l'objectif est d'identifier les priorités en termes de recherche et de plaidoyer en Afrique de l'Ouest afin de favoriser l'accès des femmes à la terre.

2. Problématique de l'accès des femmes au foncier au Sénégal

Au Sénégal, une réforme constitutionnelle et de nouvelles législations (la Loi d'orientation agro-sylvo pastorale de juin 2004; la Loi sur le domaine national de 1964) ont été adoptées pour garantir l'égalité de droits entre hommes et femmes en matière de tenure foncière. Cette réforme constitutionnelle a été mise en place pour garantir les droits de tout citoyen à la terre. L'article 15 de la nouvelle Constitution, adoptée le 7 janvier 2001, garantit aussi bien à l'homme qu'à la femme le droit à la propriété. Les restrictions coutumières et religieuses à l'accès de la femme à la terre sont en principe interdites. Dans le cas du droit dit « coutumier », qui est en fait le droit islamique, la femme reçoit en héritage la moitié de ce que reçoit l'homme; ce qui n'est pas l'égalité. La femme a le droit d'avoir son patrimoine propre comme l'homme, de gérer personnellement ses biens et de saisir l'autorité compétente dès qu'elle se sent lésée par les commissions chargées de l'attribution des terres.

La réalité sur le terrain montre que les terres traditionnelles sont actuellement gérées le plus souvent suivant le droit coutumier qui reconnaît rarement les droits des femmes sur le foncier. Les femmes représentent 26% des responsables de parcelles dans l'agriculture, mais ne détiennent que 13% de la superficie des terres en agriculture pluviale et la situation est pire en culture irriguée¹. De même, dans les activités d'investissement à caractère industriel ou commercial, les obstacles qui se dressent pour permettre un accès correct des femmes à la terre sont liés à la faiblesse de leurs moyens économiques, caractéristique fréquente de la population féminine. Aussi, se référant au Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) du pays, adopté en 2006 pour la période 2006-2010, les femmes sont classées parmi les groupes vulnérables. Leur importance économique au sein des exploitations agricoles n'est généralement pas considérée dans l'économie rurale.

En plus de la faiblesse de leur statut, beaucoup de femmes ignorent l'existence des lois qui pourraient leur permettre de faire valoir leurs droits. Quand elles les connaissent, elles n'osent pas remettre en cause les règles sociales, en particulier les rapports de genre.

¹ Source: Evaluation internationale du programme de budgétisation sensible au genre: Sénégal, Mozambique, Equateur, Maroc, 27-30 novembre 2007, Fatou SARR (Ph.D).

3. Problématique de l'accès des femmes au foncier au Burkina Faso

Au Burkina Faso, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, cohabitent, de fait, le droit moderne ou droit positif et les droits coutumiers en matière foncière.

Au plan légal, les textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux existants, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par le Burkina Faso en 1987, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits de la femme en Afrique, la Constitution du 2 juin 1991 et la Réforme agraire et foncière (RAF), préconisent l'égalité d'accès à la terre par toutes les catégories sociales sans discrimination.

Il a été observé cependant que l'accès à la terre par les femmes en milieu rural est contrarié par une multitude de facteurs. Dans l'ensemble, on note que ceux-ci diffèrent sensiblement selon qu'il s'agisse des terres en zones de terroirs ou de terres aménagées.

En zone de terroirs, l'accès à la terre se fait selon les règles coutumières, dans une relation sociale « inégale, dépendante, négociée et précaire » pour la femme. Selon une étude de la FAO portant sur : « Les femmes rurales et l'accès à l'information et aux institutions pour la sécurisation des droits fonciers. Etude de cas au Burkina Faso », réalisée par Maître Françoise Ki Zerbo en 2004, l'exclusion des femmes du contrôle de la gestion des terres constitue une des caractéristiques majeures des droits coutumiers. La cause principale serait le fait que la femme est originaire d'un autre lignage qui détient des terres dans son village d'origine. Ainsi, en général, les femmes n'ont pas de droit d'appropriation mais seulement une « autorisation », une tolérance aux fins d'exploitation des terres, sans plus.

De plus, on constate que les textes de loi de 1960, l'ordonnance du 3 août 1984 portant sur la RAF et sa relecture en 1991 et en 1996 n'ont pas suffisamment pris en compte la dimension genre dans ces zones.

Au niveau des périmètres aménagés par l'Etat, les cahiers de charge ne prennent pas toujours en compte les spécificités des femmes. Les parcelles attribuées aux groupements villageois féminins (GVF) sont souvent situées dans les parties mal planées et les superficies octroyées ne tiennent pas compte du nombre de membres du GVF.

4. Objectif général de la table ronde

Identifier des priorités en termes de recherche et de plaidoyer en Afrique de l'Ouest afin de favoriser l'accès des femmes à la terre.

5. Objectifs spécifiques

- Faire un premier état des lieux de la problématique et des initiatives existantes dans les deux pays ciblés (Sénégal, Burkina Faso), en mettant en évidence l'importance des liens entre l'accès à la terre et le statut des femmes, la pauvreté, la vulnérabilité au VIH/SIDA, etc.
- O Partager les expériences et les initiatives existantes dans les deux pays visant à promouvoir de façon participative la formulation de politiques et la réalisation

d'actions facilitant l'accès des femmes à la terre et en extraire des leçons stratégiques (résultats, blocages, etc.)

o Identifier des pistes de solutions et de mise en synergie dans le but de renforcer les initiatives déjà en cours.

6. Méthodologie

La réunion sera participative et des interventions sous forme de communication par des personnes ressources du Burkina Faso et du Sénégal sont prévues. Toutefois, l'accent sera mis sur les travaux de groupes et sur les discussions, en groupes et en plénière, pour faciliter l'expression et le partage des expériences par tous.

7. Résultats attendus

- O Une esquisse d'état des lieux des initiatives existantes et de leurs résultats ;
- O Un bilan des priorités de recherche-action sur le terrain pour l'amélioration de l'accès et le contrôle du foncier par les femmes ;
- O Un repérage des synergies à mettre en place.

Annexe 2 : AGENDA

TABLE RONDE

Mbour (Sénégal), 2 - 5 juillet 2008 Organisée par ENDA-Pronat (Sénégal) et RECIF/ONG-BF² (Burkina Faso) en partenariat avec le CRDI³ (Canada) et le Projet Dimitra de la FAO⁴

Mardi 1er juillet 2008

Arrivée, enregistrement des participants

Mercredi 2 juillet 2008

10 h 00 à 12 h 30	Ouverture et introduction de la table ronde			
	 Mots de bienvenue : Joséphine Ouédrago, Secrétaire exécutive d'ENDA-Tiers Monde 			
	 Réseau Dimitra/FAO : Eliane Najros, Coordinatrice du Projet Dimitra 			
	• Présentation et objectifs de la table ronde : Guy Bessette, Spécialist principal de programmes, CRDI			
	Présentation de l'agenda : Agnès Le Magadoux, Facilitatrice			
	Présentation et attentes des participants			
12 h 30 à 12 h 45	Pause café			
12 h 45 à 13 h 30	Politiques foncières au Sénégal et au Burkina Faso			
	• Initiatives de politiques foncières au Sénégal de 1994 à 2008, Jacques Faye, Sociologue rural, Initiative et prospective rurales			
	• Place de la femme dans les politiques foncières au Burkina Faso, Zerbo Issaka, Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, Direction générale du foncier rural			
13 h 30 à 15 h 00	Déjeuner			
15 h 00 à 16 h 30	Politiques foncières au Sénégal et au Burkina Faso (suite)			
	Discussion : questions, réponses			
16 h 30 à 16 h 45	Pause café			
16 h 45 à 18 h 00	Politiques foncières au Sénégal et au Burkina Faso (suite)			
	Discussion : questions, réponses			

Jeudi 3 juillet 2008

9 h 00 à 9 h 30	Résumé de la journée précédente
-----------------	---------------------------------

² RECIF/ONG-BF : Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG au Burkina Faso

³ CRDI : Centre de recherches pour le développement international

⁴ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

9 h 30 à 11 h 00	Etat des lieux : réalités et initiatives			
	• Etat des lieux au Burkina Faso : Contribution des organisations de la société civile (OSC) à la promotion des droits fonciers des femmes, Françoise Bibiane Yoda, RECIF/ONG-BF			
	• Apport des femmes dans l'exploitation familiale, Fatou Bocoum, FONGS ⁵			
	• Etat des lieux au Sénégal : statistiques sur les femmes et le foncier dans les Niayes, Fatou Sow Ndiaye, Enda-Pronat			
11 h 00 à 11 h 15	Pause café			
11 h 15 à 13 h 00	Etat des lieux : réalités et initiatives (suite)			
	• Discussion : questions, réponses			
	• Film documentaire «Femmes et foncier entre lois et réalités au Sénégal» (Enda, 2003)			
13 h 00 à 14 h 30	Déjeuner			
14 h 30 – 16 h 15	Etat des lieux : réalités et initiatives (suite)			
	• Discussion : questions, réponses (suite)			
16 h 15 à 16 h 30	Pause café			
16 h 30 à 18 h 00	Vers des dynamiques de changement : pistes de solutions			
	Travaux de groupe			
20 h 30 à 21 h 00	Film documentaire «L'accès des femmes à la terre» (BF, 1992)			

Vendredi 4 juillet 2008

9 h 30 à 9 h 45	Résumé de la journée précédente	
 9 h 45 à 10 h 30 Vers des dynamiques de changement : pistes de solutions (s Restitution des travaux de groupe 		
10 h 30 à 11 h 00	 Vers des dynamiques de changement : pistes de solutions (suite) Discussions & identification des priorités 	
11 h 00 à 11 h 15	Pause café	
11 h 15 à 12 h 00	Synergies, collaborations et continuité de l'action • Discussions	
12 h 00 à 13 h 00	Clôture	

_

 $^{^{\}rm 5}$ FONGS : Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal

Annexe 3 : Liste des participants

	NOM	PRENOM	STRUCTURE	FONCTION /TELEPHONE	E- Mail
1	ALINON	Koffi	ILC, Coalition Internationale pour l'Accès a la Terre	Secrétaire Exécutif Landnet	wa_landnet@yahoo.com
2	BESSETTE	Guy	CRDI Canada, Centre de Recherches pour le Développement International		gbessette@idrc.ca
3	BEYE	Adja Aminata	Appui-Secrétariat Enda-Pronat	00221 77 655 17 53	beyeadja@yahoo.fr
4	BOCOUM	Fatou	FONGS, Fédération des ONG du Sénégal	Appui Téchnique	fatou.bocoum1@yahoo.fr
5	CISSE	Birane	ANCR, Association Nationale des Conseillers Ruraux	Président Communauté Rurale de Mont Roland	ste.hca@orange.sn
6	COULIBALY	Zerbo Oumou	Collectif Namouna des Femmes de la Comoe, Burkina Faso	Formatrice 00226 70712050	couloumouzerbo@yahoo.fr
7	DAO	Sibiri Bacouo	Association MUNYU des Femmes de la Camoe, Banfora, Burkina Faso		bacouodao@yahoo.fr
8	DIACK	Aissata Omar	Association Marietou Baro, Podor	Présidente 00221 77 641 54 95	
9	DIAGNE	Marietou	CERP, Pout	Monitrice d'Eco FAM.R 00221 76 475 40 41	
10	DIOP	Fatou	Université Gaston Berger	Chercheur, Coordinatrice Groupe Genre et Société	fatdiop@yahoo.fr
11	FAYE	Jacques	Initiative & Prospective rurale	Sociologue rural	jfaye@manobi.sn
12	GUEYE	Mame Coumba	Conseiller rural, Président Fédération Agro-pasteurs de Diender, producteur bio	Animatrice 00221 76 664 10 29	
13	GUEYE MBENGE	Raky	ASPRODEB / DINFEL, Directoire National des Femmes en Elevage	Responsable Adm Fin. Conseillère GAF 00221 77 358 56 46	rakygueye@hotmail.com
14	HOUBRECHTS	Maartje	Dimitra - FAO	Chargée de Projet 0032 2 549 03 10	dimitra@dimitra.org

	NOM	PRENOM	STRUCTURE	FONCTION /TELEPHONE	E- Mail
15	LE MAGADOUX	Agnès		Consultante, Facilitatrice 00507 214 38 41	lemagadoux@gmail.com
16	MBAYE	Thérèse Tété	Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal (RNFRS)	Animatrice Rurale, Secrétaire du RNFR, Conseillère rurale	enda-craim@.sn
17	NAJROS	Eliane	Dimitra - FAO	Coordinatrice 0032 2 549 03 10	dimitra@dimitra.org
18	NANA	Kaboré Colette	FNFRB, Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina Faso	Présidente adjointe de la FENAFER-B	raliscokdg@yahoo.fr
19	NDIAYE	Kabyr	CIJ/RADI, Réseau Africain pour le Developpement Intégré	Coordinateur 00221 77 553 18 60	nkabyr@hotmail.com
20	NDIAYE	Fatou Sow	ENDA-PRONAT	Coordinatrice Projet Dimitra Afrique de l'Ouest 00221 548 48 59	dimitra@enda.org
21	NDOYE	Tiné	Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal (RNFRS), Productrice bio	Conseillère municipale, Présidente RNFRS 00221 764 82 97 65	tinendoye@yahoo.fr
22	NIANG	Ibrahima	FAO-Sénégal		
23	OUEDRAOGO	Joséphine	ENDA - Tiers Monde	Secrétaire Exécutive	josephine@enda.sn
24	OUEDRAOGO	Abdoulaye	APIL, Action pour la Promotion des Initiatives Locales	Coordinateur Général	apil@fasonet.bf
25	OUEDRAOGO	Erick Saïdou	ASAMR, Association de Soutien aux Actions du Monde Rural du Burkina Faso	Coordinateur	wenderxii@yahoo.fr
26	PIOUPARE	Françoise	Agir pour le Développement du Nahouri (A-D-N)	Présidente 00226 70002592	devnahoun@yahoo.fr
27	POUSSI	Marie Madeleine	RECIF/ONG-BF, Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG au Burkina Faso	Présidente du Conseil d'Administration 00226 70725595 /	recif@fasonet.bf

	NOM	PRENOM	STRUCTURE	FONCTION /TELEPHONE	E- Mail
				7078419429	
28	POUYE	Fatou Guinaar	Union des Femmes Keur Moussa	Trésorière, Président de CICOP 00221 76 690 40 95	fatoupouye3@yahoo.fr
29	SAGNA	Fanta	CRCR, Conseil Régional de Concertation des Ruraux, Ziguinchor (Casamance)	Membre CRCR Ziguinchor 00221 77 6512453	Fantasakou@yahoo.fr
30	SOUARE	Gando Amadou	Conseiller rural, Commission Domaniale, Fédération Yaakar Niani Wuli Koussanar	00221 77 456 18 26 00221 77 511 87 49	yaniwulli@yahoo.fr
31	SOW	Mariam	ENDA-PRONAT	Coordonatrice	mariam@end.sn
32	SY	Boubacar Siguine	Conseiller Technique, Assemblée Nationale du Sénégal	00221 77 651 79 79	siguine2000@yahoo.fr
33	THIOUNE	Ramata Molo	CRDI Sénégal, Centre de Recherches pour le Développement International	Administratrice de Programmes 00221 33 859 77 21 §/ 33 864 00 00 (poste 721)	rthioune@idrc.org.sn
34	YODA	Françoise Bibiane	RECIF/ONG-BF, Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG au Burkina Faso	Chargée des technologies de l'information 00226 50312225 / 00226 70100378	recif@fasonet.bf frbibiane@gmail.com
35	ZERBO	Issiaka	Direction générale du foncier rural (MAHRH)	Législation foncière rurale 00226 70 26 49 00	zeriss@yahoo.fr